



COMMUNE DE LAPAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 mars 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2017.

Présents : Mmes Marie-Claude LADANNE, Valérie CHARLES, Nadège FOSSE, et MM. Jean BORELLO, Daniel GAURIAT, Patrick JACQ, Michel BLIN, Jérémie DUPIN.

Procuration : Mme Jeanne-Marie LEGOFFE à Mme Annie RADUGET
M. Nicolas MALIN à M. Jean BORELLO.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Nadège FOSSE

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance.
- **Approuve, à l'unanimité** le compte de gestion du Receveur Municipal dressé par Mme Richard pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **Approuve, à l'unanimité**, le compte administratif qui fait apparaître un résultat de clôture de l'exercice 2016 de 47 650,27 € qui se résume de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement	78 129,33 €
Excédent d'investissement	- 30 479,06 €
TOTAL CUMULES	47 650, 27 €

- **Accepte, à 10 voix pour et 1 abstention**, l'état de notification des taux d'imposition de 2017 des quatre taxes directes locales établi par la Direction Générale des Impôts selon le calcul des taux 2017 par implication de la variation proportionnelle.

Taxe d'habitation	10,34 %
Taxe foncière (bâti)	11,44 %
Taxe foncière (non bâti)	15,10 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	14,30 %

Ce qui représente un produit fiscal « attendu » de 40 870 €
Un prélèvement au profit de la garantie individuelle de ressources (FNGIR) s'élève à 10 403 €.

Détail des allocations compensatrices :

- Taxe d'habitation : 2 880 €
- Taxe foncière (bâti) : 41 €
- Taxe foncière (non bâti) : 500 €
- Taxe professionnelle : 3 €

- **Approuve à l'unanimité**, le budget unique de l'exercice, comme suit :

La section investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à : 111 730 €

La section fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à : 158 285 €

TOTAL DU BUDGET 270 015 €

- **Accepte, à l'unanimité**, la revalorisation de l'indice brut servant de base de calcul des indemnités des élus.

- **Accepte, à l'unanimité**, la convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain avec le SMEAL.

Informations :

- Elections présidentielles des 23 avril et 7 mai : Organisation du bureau de vote

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.